



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15  
présents 12  
votants 14

OBJET :

Transfert d'une partie  
du pool routier 2019-  
2022

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17 DEC. 2021

ID : 031-213102247-20211216-DEL\_2021\_06\_11-DE

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2021-06-11**

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GALLEGRO, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ

Absents excusés : M. BRATUCCI (procuration à Mme ECHEVARNE), Mme RENAUD (Procuration à M. COLLA)

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Département de la Haute-Garonne a accordé, dans le cadre du Pool routier 2019-2022 une subvention de 62 257,13 € pour un montant de travaux de 121 477,32 €, soit un taux de subvention de 51,25 %,

Considérant les besoins de la commune de Valcabrère,

Considérant que la commune de Gourdan-Polignan ne compte pas effectuer la totalité de ces travaux et qu'il est possible de transférer une partie de la subvention, soit 6 150 €, comme suit :

Commune	Subvention	Travaux
Valcabrère	6 150,00 €	10 040,82 €

Entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le transfert décrit ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>